

N/REF : 19/03/2024 7H56 C:262963 I:33807

Association Diocésaire de Gre

V/Appel du Mardi 19/03/2024 a 7H56

**12 PLACE DE LAVALETTE
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : LIEU D'INTERVENTION
Résidence de + de 2ans
Cf Localisation
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 16 Avril 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N 5 PLACE DES TILLEUL GRENOBLE MR FAURE 0664790701

MOTIF : EVIER BOUCHE

Donneur d'ordre : _ DSP Dispatcher P1/P2

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 19/03/2024 A 13H15:

CONSTAT: ÉVIER BOUCHÉ

ACTION: DÉBOUCHAGE ÉVACUATION DE LA CUISINE

MALGRÉ LE DÉBOUCHAGE, L'ÉVACUATION EST LENTE, PRÉCONISATION DU PASSAGE D'UN PLOMBIER POUR VÉRIFICATION SI CONTRE PENTE

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,25	Ff débouchage Privatif 1h+Dépl.0 a 10km	1	108,38	135,47

TOTAL H.T.	135,47
T.V.A. a 10,00%	13,54
TOTAL T.T.C.En EURO	149,01

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN